

L'engagement d'Agadir

pour une initiative régionale méditerranéenne sur la restauration des forêts et des paysages

Adopté le 24 mars 2017 à Agadir, Maroc

« Nous, participants au segment de haut niveau de la cinquième Semaine Forestière Méditerranéenne réunis à Agadir au Maroc le 24 mars 2017, avons pris connaissance des orientations stratégiques issues de la 5e Semaine Forestière Méditerranéenne sur les enjeux majeurs relatifs aux questions de Restauration des Forêts et des Paysages (RFP), de Neutralité en termes de Dégradation des Terres (NDT) et de conservation de la biodiversité.

Considérant la contribution majeure de la Restauration des Forêts et des Paysages pour la mise en œuvre effective d'actions tendant à atteindre les engagements mondiaux pris par les pays méditerranéens dans le cadre des conventions de Rio, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) :

– l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) ainsi que la Proclamation de Marrakech pour l'Action en faveur de notre climat et le développement durable adoptée lors de la COP 22 qui a fait large place aux efforts en matière d'adaptation et a réaffirmé l'engagement pour une mise en œuvre complète de l'Accord de Paris ;

– l'atteinte des objectifs sur la NDT, fixés par la Convention des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (CNULCD) ;

– l'atteinte des objectifs d'Aichi 5, 14 et 15 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011- 2020, adoptés dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB),

Considérant l'aspect opérationnel des actions de RFP pour l'atteinte de plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies,

Considérant que la RFP contribue directement aux objectifs globaux du Plan stratégique pour les forêts 2017-2030 des Nations Unies adoptés par le FNUF en janvier 2017,

Reconnaissant l'importance du Défi de Bonn, initiative internationale destinée à promouvoir des engagements chiffrés nationaux en termes de RFP,

Reconnaissant la portée de l'Initiative d'Ankara lancée par la Turquie en avril 2016 conformément à la COP 12 de la CNULCD,

Appréciant la mobilisation collective des membres du Partenariat Mondial pour la Restauration des Forêts et des Paysages (GPFLR) pour appuyer nos pays respectifs dans la mise en œuvre de nos objectifs nationaux de restauration de nos écosystèmes dégradés du pourtour de la Méditerranée,

Considérant que la Restauration des Forêts et des Paysages et l'enjeu d'accroître nos efforts pour la Lutte contre la Désertification ont également d'ores et déjà été reconnus par nos pays respectifs comme des priorités au niveau régional dans le cadre de la Déclaration de Tlemcen,

Considérant les recommandations des déclarations ministérielles de l'Union pour la Méditerranée, en particulier la Déclaration de 2014 sur l'environnement et le changement climatique, et les suggestions émanant des groupes de travail associés, ainsi que les activités régionales pertinentes,

Prenant acte de la valeur ajoutée des différentes initiatives régionales visant à mettre en œuvre le Défi de Bonn,

Reconnaissant que la RFP et la NDT dans la région méditerranéenne sont cohérentes et porteuses de collaborations fructueuses avec des initiatives régionales englobant le Sahel, telle que l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel qui vise à lutter contre la désertification et la dégradation des terres,

Reconnaissant l'apport substantiel à la RFP des initiatives lancées lors de la COP 22 à Marrakech, en l'occurrence :

– l'initiative 3 S « Soutenabilité, stabilité et sécurité en Afrique » portée par le Maroc et le Sénégal et soutenue par la CNULCD,

– l'initiative AFMS « Action renforcée en faveur des Forêts dans la région Med-Sahel dans le contexte du changement climatique » portée par le Maroc et qui vise à mettre en place un cadre de coopération et de partenariat régional,

Reconnaissant le rôle de la préservation des sols et de la lutte contre la dégradation des sols comme une composante essentielle de la restauration des écosystèmes, et soulignant le lien entre la RFP et l'initiative française 4 pour 1000 lancée lors de la COP 21 de la CCNUCC dans le cadre du Plan mondial d'action pour le climat,

Convaincus que la collaboration coordonnée régionale pour la RFP est, par conséquent, une nécessité pour faire face à l'urgence de réaction pour contrer la dégradation et la fragmentation des forêts méditerranéennes,

Reconnaissant l'importance déjà accordée au niveau national pour promouvoir des actions de RFP et de NDT dans les programmes forestiers nationaux et/ou les stratégies nationales en cours de mise en œuvre dans les différents pays du pourtour de la Méditerranée,

Nous, participants au segment de haut niveau de la cinquième Semaine Forestière Méditerranéenne réunis à Agadir

au Maroc le 24 mars 2017, encourageons les autorités politiques et les administrations nationales ainsi que tous les autres acteurs impliqués dans la gestion des écosystèmes forestiers et autres espaces boisés méditerranéens (gestionnaires publics ou privés et société civile) à renforcer leurs initiatives respectives sur les questions de RFP et de NDT tout en tenant compte de leurs spécificités et besoins nationaux.

Nous proposons dans cet esprit une mise en œuvre coordonnée entre pays méditerranéens, sur une base volontaire, du Défi de Bonn en prenant en compte leur situation, politiques, priorités et état des forêts nationales, et jugeons comme particulièrement pertinente la mutualisation des efforts des principaux acteurs impliqués dans le pourtour de la Méditerranée à travers la mise en place d'une Initiative Régionale Méditerranéenne sur la RFP. Cette Initiative régionale méditerranéenne pour la RFP sera pilotée par le Comité sur les Questions Forestière Méditerranéennes-Silva Mediterranea.

Cette Initiative régionale méditerranéenne pour la RFP visera à atteindre les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

1.- Évaluer les efforts nationaux en cours sur la RFP pour permettre l'affichage d'un objectif régional volontaire à atteindre à l'échéance 2030.

Cette évaluation d'un objectif commun sera réalisée sur des bases objectives à travers :

- Une meilleure évaluation de la situation de la dégradation actuelle de nos territoires et des opportunités de RFP, en privilégiant des options de fourniture durable de biens et services écosystémiques multiples pour la population croissante du pourtour de la Méditerranée ;
- Une estimation quantitative des efforts nationaux déjà planifiés dans le cadre des documents de politiques en cours de mise en œuvre dans nos pays respectifs d'ici 2030 et des efforts supplémentaires pour restaurer 8 millions d'hectares de paysages forestiers dégradés d'ici 2030 ;
- Une vérification régulière de nos efforts respectifs à travers la mise en place d'un système de suivi-évaluation et de notification adapté au contexte méditerranéen.

2.- Renforcer la coopération régionale sur la Restauration des Forêts et des Paysages et sur la Neutralité en termes de Dégradation des Terres, notamment à travers une meilleure coordination entre organisations et en mobilisant les experts du groupe de travail du Comité Silva Mediterranea sur la désertification et la restauration des terres arides méditerranéennes ainsi qu'en développant des coopérations stratégiques ciblées avec des régions faisant face à des enjeux similaires en zones arides comme le Sahel.

Cette coopération régionale renforcée devra être focalisée notamment sur les actions suivantes :

- Étendre la coopération sur la RFP avec le Sahel dans le cadre de l'initiative AFMS lancée par le Maroc lors de la COP 22 de la CCNUCC ;
- Évaluer et promouvoir la contribution des forêts méditerranéennes dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ;
- Promouvoir et appuyer la mise en œuvre de la RFP à différentes échelles dans toute la région en tirant pleinement parti des organisations, initiatives et entités régionales ;
- Coopérer dans l'exploration d'approches de gouvernance et de gestion soutenant des résultats de RFP positifs sur le long terme, en cohérence avec les besoins des communautés et les objectifs des politiques nationales ;
- Promouvoir la diffusion et la mise en œuvre des « Directives mondiales pour la restauration des forêts et des paysages dégradés dans les terres arides - Renforcer la résilience et améliorer les moyens d'existence » de la FAO, ainsi que les orientations (« building blocks ») élaborées par le Mécanisme Mondial de la CNULCD pour l'atteinte des objectifs de NDT ;
- Promouvoir la diffusion et la mise en œuvre du Plan d'action à court terme pour la restauration des écosystèmes adopté par la COP 13 de la CDB ;
- Promouvoir des itinéraires techniques efficaces pour la RFP reposant notamment sur des ressources génétiques forestières adaptées aux conditions locales et diversifiées de manière à assurer aux écosystèmes forestiers restaurés une capacité d'adaptation au changement climatique sur le long terme.

3.- Coopérer entre partenaires intéressés pour développer une stratégie consensuelle et diversifiée de financement des efforts de RFP et renforcer les capacités nationales pour mieux mobiliser les instruments de financements existants avec des actions visant à :

- Appuyer l'accès aux ressources des instruments de la finance climatique et, tout particulièrement, le Fonds Vert pour le Climat (FVC) en montrant le rôle majeur des investissements dans les actions de RFP et de NDT ;
- Développer un portefeuille de projets éligibles au nouveau Fonds NDT ;
- Promouvoir les partenariats public-privé notamment pour faciliter la mobilisation d'acteurs privés autour de filières de RFP ;
- Appuyer les acteurs de la région méditerranéenne pour l'accès à des outils de renforcement des capacités sur les questions de financement de la RFP et de la NDT.

4.- Évaluer nos efforts respectifs à travers la mise en place d'un système volontaire de suivi-évaluation et de notification des efforts de RFP et de NDT adapté au contexte méditerranéen.

- Utiliser des approches, outils méthodologiques et indicateurs proposés par les experts en suivi-évaluation de la RFP en tenant compte des spécificités nationales et des exigences inhérentes aux processus internationaux ; s'assurer que les normes ainsi élaborées permettent d'évaluer le potentiel adaptatif des forêts restaurées ;
- Utiliser les approches, outils méthodologiques et listes d'indicateurs développées dans le cadre de processus existant ;
- Promouvoir l'utilisation des informations générées au niveau régional sur l'état de la dégradation et de la fragmentation des forêts ainsi que les informations sur les objectifs de restauration des forêts ;
- Capitaliser les expériences acquises, les partager auprès des pairs et contribuer à enrichir le dialogue à toutes les échelles (locale, nationale et à l'échelle méditerranéenne) sur les meilleures pratiques de suivi-évaluation de la RFP et de la NDT. »